

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTION ALPHA VALEURS EUROPE

Code ISIN : FR0013179900

FCP géré par MONTBLEU FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion de réaliser une performance nette de frais supérieure à son indice de référence, l'indice STOXX 600 EUROPE Dividendes Réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est : STOXX 600 EUROPE Dividendes Réinvestis (cours de clôture, code Bloomberg : SXXR index).

La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur

L'indice est retenu au cours de clôture, exprimé en euro, et tient compte du versement de dividendes des titres qui le composent.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- L'identification des entreprises présentant, selon l'équipe de gestion, le meilleur profil de performance économique.
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique, valorisation financière.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné.
- La construction d'un portefeuille concentré entre 20 à 50 titres de grandes et moyennes capitalisations.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notes des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La politique d'investissement du fonds est fondée sur la sélection des valeurs offrant les meilleures perspectives financières au sein d'un univers de départ regroupant environ **600** sociétés.

L'OPCVM étant éligible au PEA, les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de son actif net.

L'OPCVM s'engage ainsi à respecter les fourchettes d'exposition suivantes sur l'actif net :

- **De 75% à 100% sur les titres de capital, de pays composant l'indice DJ STOXX 600 EUROPE**, hors pays émergents, **de grandes et moyennes capitalisations***, **de tout secteur, dont :**
 - De 75% à 100% en actions de l'Union européenne.
 - Un maximum de 25% aux actions des pays de l'OCDE hors Union européenne.
 - Le fonds n'investira pas dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays émergent.

Les grandes capitalisations s'entendent comme les entreprises dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard d'euro.

Les moyennes capitalisations s'entendent comme les entreprises dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'euro et inférieure à 1 milliard d'euro.

- **De 0% à 25% en titres de créances et instruments du marché monétaire, des pays de l'OCDE** hors pays émergents, **de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont ;**
 - de 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Le fonds sera exposé au risque de change sur des devises hors euro jusqu'à 40% maximum.

Le fonds peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré de Bourse à 12 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative, du jour.
La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, sur le cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, ← rendement potentiellement plus faible | A risque plus élevé, → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 5 en raison de son exposition majoritaire aux actions dont la volatilité peut être élevée et entraîner une perte en capital.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,18 % TTC*
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	4,42 % au titre du dernier exercice. 15% TTC de la performance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'indice de référence (STOXX 600 EUROPE Dividendes Réinvestis en Euro, cours de clôture, code Bloomberg : SXXR index) **

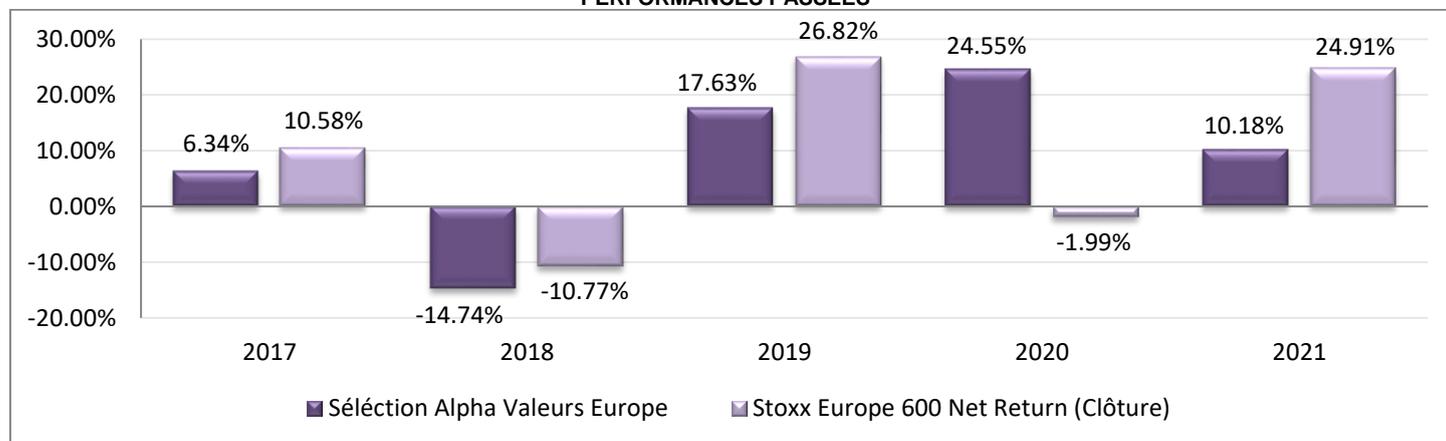
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

(**) A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des frais et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.montbleu-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculé Dividendes Réinvestis tient compte du versement des dividendes versés par les sociétés qui le composent.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 04/07/2016

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MONTBLEU FINANCE / 16, rue de Monceau 75008 PARIS / www.montbleu-finance.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Dans les locaux de la société de gestion.

Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de MONTBLEU FINANCE www.montbleu-finance.fr dans la rubrique Mentions légales et réglementaires. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

REGIME FISCAL: L'OPCVM est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA). Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA (Intergovernmental Agreement) franco-américain du 14 novembre 2013.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de MONTBLEU FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

[MONTBLEU FINANCE](http://www.montbleu-finance.fr) est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2022.